

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES

POUR LA PALESTINE

RESTRICTED
SR/30
25 mars 1949
Original : French

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA

TRENTIEME SEANCE

tenue à Beyrouth le 25 mars 1949 à 22 heures

Présents : M. de Boisanger (France) - Président
M. Yalcin (Turquie)
M. Ethridge (Etats-Unis)
M. Azcarate - Secrétaire principal

Se référant à la décision prise par la Commission dans sa séance du matin du même jour, le PRESIDENT explique qu'il estime préférable, après une conversation avec le Secrétaire Principal, de présenter la question de nouveaux échanges de vues aux états arabes en deux étapes. Il faudrait d'abord songer à préparer un document contenant l'acceptation de principe des états arabes pour les nouveaux échanges de vues, ensuite, pourrait-être préparée la lettre d'invitation qui leur serait adressée par la Commission. Le Président ajoute qu'il avait considéré utile d'ajouter dans le document contenant l'acceptation de principe des Etats arabes, une mention relative à l'établissement par la Commission d'une Mission technique en ce qui concerne la question des réfugiés. Ce document pourrait être présenté sous forme d'un communiqué qui serait publié à la fin des entretiens de Beyrouth.

/Le Président

Le Président fait observer que le projet de ce document qui se trouve devant la Commission est tout à fait provisoire et qu'il est destiné uniquement à rendre plus facile la discussion de la question par la Commission.

M. ETHRIDGE formule quelques remarques concernant le deuxième paragraphe du projet de communiqué relatif à la création de la Mission technique pour les réfugiés. A son avis, il faudrait préciser la portée limitée de cette mission, et notamment son caractère d'organe consultatif pour la Commission. Il ne faudrait pas que par la création de cette mission technique on puisse préjuger de la question plus vaste concernant la possibilité pour les Etats arabes de demander aux Nations Unies une assistance technique dans leur développement économique et la possibilité d'absorber des réfugiés qui ne seraient pas disposés à rentrer chez eux.

M. YALCIN formule quelques remarques sur les difficultés pratiques que la Mission pourrait rencontrer pour accomplir sa tâche. Il ne voit pas très bien par quels moyens la Mission pourrait vérifier l'exactitude des informations qui lui seraient fournies par les gouvernements ou les autorités intéressées.

D'autre part, la Commission ne peut pas courir le risque d'échouer en cette matière. A son avis, avant de procéder à la constitution d'un tel organisme, il faudrait définir soigneusement la tâche qui lui seraient confiée ainsi que les conditions dans lesquelles il pourrait l'accomplir. Si, par exemple, cette mission arrivait à conclure que tous les réfugiés demandaient à rentrer chez eux, la Commission pourrait se trouver dans une situation embarrassante et difficile.

Le PRESIDENT répète que le texte de ce projet de communiqué est entièrement provisoire et qu'il faudrait, à son avis, que les membres de la Commission soient convaincus de son utilité.

M. ETHRIDGE

M. ETHRIDGE et M. YALCIN se déclarent d'accord pour que le projet de communiqué soit transmis aux délégations arabes pour connaître leur réaction à ce sujet.

Le PRESIDENT demande également à ses collègues d'exprimer leurs vues au sujet du projet de lettre d'invitation aux Etats arabes pour le cas où ils se montreraient disposés en principe à accepter de nouveaux échanges de vues. Il fait également observer que ce projet est tout à fait provisoire et qu'il aimerait connaître les observations de ses collègues à ce sujet. Ceci donne lieu à une discussion préliminaire quant à l'endroit où ces nouveaux échanges de vues pourraient avoir lieu.

M. ETHRIDGE se déclare favorable pour les commencer à un endroit tel que Rhodes. Au cas où la tournure des premiers entretiens serait favorable, on pourrait songer à les continuer, par exemple à Genève. Il considère que la grande publicité qui entoure inévitablement des entretiens à Genève pourrait être dangereuse au stage initial.

Le PRESIDENT reconnaît les avantages qu'il y aurait à tenir ces nouveaux entretiens à un endroit tel que Rhodes, près de la Palestine, mais d'un autre côté les conditions matérielles à Rhodes, et le fait qu'il n'y a qu'un seul hôtel où devraient être installées toutes les délégations arabes et la délégation d'Israël, rendrait probablement plus difficiles ces entretiens. Ils risqueraient de prendre le caractère de véritables négociations directes, ce qui les rendrait inacceptables pour les délégations arabes. Il semble même douteux que le nombre de chambres disponibles à l'hôtel des Roses à Rhodes soit suffisant pour loger la Commission et toutes les délégations qui devraient être présentes simultanément.

M. YALCIN souligne les nombreuses facilités matérielles qu'on trouverait à Genève. Il ne croit pas que le danger de grande publicité signalé par M. Ethridge soit grave. A Genève il se tient continuellement des conférences importantes ce qui permettrait de faire passer les entretiens de la Commission d'une manière inaperçue sans aucune publicité particulière.

M. ETHRIDGE soulève la question de l'envoi d'un rapport télégraphique à l'Assemblée générale aussitôt que possible, tenant compte du fait que la candidature d'Israël pour son admission aux Nations Unies sera examinée par l'Assemblée pendant la session du mois d'avril.

Le PRESIDENT fait remarquer que la question de l'admission d'Israël aux Nations Unies est hors de la compétence de la Commission de Conciliation et que même si les Etats arabes (comme M. Ethridge l'avait suggéré) essayaient de faire demander à la Commission si l'Etat d'Israël avait respecté les résolutions de l'Assemblée, il faudrait espérer que la Commission refusera de donner suite à cette demande. Cependant le Président est tout à fait d'accord sur la nécessité d'envoyer un rapport à l'Assemblée aussi rapidement que possible dès que l'attitude des Etats arabes au sujet des nouveaux entretiens serait connue.